



Cadre reserve a l administration

Date de réception.....N° famille.....

DOSSIER D'INSCRIPTION
ACTIVITÉS PERISCOLAIRES
POINT ACCUEIL
ANNÉE 2018/2019

NOM DE FAMILLE :

N° ALLOCATAIRE CAF :

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la prochaine rentrée scolaire, vous allez inscrire votre (vos) enfant(s) pour l'année 2018/2019, pour les activités périscolaires, cantine et accueil de loisirs.

Vous devez renseigner ce dossier et le déposer :
- au service des relations citoyennes (guichet unique)
- par internet via votre espace famille [sauf pour les Points](#)

[Accueils](#)

Nouveauté cette année : Prenez rendez-vous pour le dépôt de votre dossier afin de limiter votre temps d'attente

Retrouver toutes les informations sur votre Espace Citoyen ou le site de la ville :

<https://www.espace-citoyens.net/ville-plaisir> ou ville-plaisir.fr

INFORMATIONS UTILES :

Nous vous rappelons que l'organisation de livraison des repas et la mise en place des accueils nécessitent des prévisions 8 jours avant la prestation afin de garantir un repas pour chaque enfant, éviter le gaspillage alimentaire et permettre un accueil de qualité.

RÉSERVATION CANTINE, ACCUEIL CENTRE DE LOISIRS MATIN, SOIR ET MERCREDI, DEUX OPTIONS :

1) Réservation annuelle : concerne les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Vous avez la possibilité de choisir 1 jour, 2 jours, etc... sur l'ensemble de l'année.

2) Réservation occasionnelle : Vous pouvez réserver les jours selon votre choix, 8 jours avant. Soit lundi pour le mardi 8 jours après, mardi pour le mercredi 8 jours après, etc...

Attention : en cas de non-respect de ce délai, les prestations seront facturées avec une pénalité.

RÉSERVATION ETUDES SURVEILLÉES, DEUX OPTIONS :

La réservation de cette prestation se fait uniquement pour l'année entière, sur quatre jours, lundi, mardi, jeudi, vendredi et comprend un gouter

- 1) Etudes courtes : accueil des enfants de 16h30 à 18h00
- 2) Etudes longues : accueil des enfants de 16h30 à 18h45, accueil de loisirs à partir de 18h00

Pour plus d'informations retrouver le règlement intérieur des temps de l'enfant sur notre site ou à disposition à l'accueil de la mairie annexe.

Renseignements : Direction de l'éducation et de la jeunesse – Mairie annexe, 2 rue de la République 78370 Plaisir- Téléphone : 01 30 79 61 61 – courriel : guichet-unique@ville-plaisir.fr

Accueil du public : lundi 13h30 - 19h30, mardi au vendredi 9h – 12h et 13h30- 17h30, le samedi 9h00 – 11h45

Fermé tous les jeudis de 9h à 10h.

RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES

RESPONSABLE LÉGAL (1) : Mère Père Tuteur

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

TÉLÉPHONE DOMICILE :TÉLÉPHONE MOBILE :

ADRESSE COURRIEL :

SITUATION FAMILIALE : marié(e) pacsé(e) divorcé(e)* veuve(f) célibataire

autre précisez :

PROFESSION :EMPLOYEUR/LIEU :

TÉLÉPHONE PROFESSIONNEL :

RESPONSABLE LÉGAL (2) : Mère Père Tuteur

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

TÉLÉPHONE DOMICILE.....TÉLÉPHONE MOBILE :

ADRESSE COURRIEL.....

SITUATION FAMILIALE : marié(e) pacsé(e) divorcé(e)* veuve(f) célibataire

autre précisez :

PROFESSION :EMPLOYEUR/LIEU :

TÉLÉPHONE PROFESSIONNEL :

* Dans le cas de situation familiale faisant l'objet d'un divorce, d'une séparation, il est indispensable de fournir les documents établissant l'autorité parentale (copie du jugement). En cas de garde alternée, vous devez impérativement nous fournir le calendrier de garde au dépôt du dossier.

PERSONNES AUTORISÉES, AUTRES QUE LES PARENTS À VENIR CHERCHER L'ENFANT

Attention : la personne autorisée à venir chercher l'enfant doit présenter une pièce d'identité auprès du centre d'accueil

NOM : PRÉNOM :

LIEN AVEC L'ENFANT :TÉLÉPHONE MOBILE :

NOM : PRÉNOM :

LIEN AVEC L'ENFANT :TÉLÉPHONE MOBILE :

NOM : PRÉNOM :

LIEN AVEC L'ENFANT :TÉLÉPHONE MOBILE :

AUTORISATIONS DE SORTIE

AUTORISATIONS DE SORTIE							
NOM et PRÉNOM ↓	à sortir seul de la structure (élémentaire uniquement)		à être transporté par un véhicule mairie en cas de sortie		à être photographié au cours d'activités pour la communication institutionnelle de la ville tout en renonçant à ses droits à l'image		
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	

ASSURANCE

NOM DE L'ASSURANCE EXTRA-SCOLAIRE :

N° DE CONTRAT :

RENSEIGNEMENTS SANITAIRES

En cas de difficultés de santé de votre (vos) enfant(s), vous devez préciser les précautions à prendre et la conduite à tenir :

.....

NOM	PRENOM	Type d'allergie	Régime sans porc	Port de	Autres
		<input type="checkbox"/> alimentaire <input type="checkbox"/> médicamenteuse <input type="checkbox"/> autres : _____	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> lunettes-lentilles <input type="checkbox"/> prothèse dentaire <input type="checkbox"/> autres : _____	
		<input type="checkbox"/> alimentaire <input type="checkbox"/> médicamenteuse <input type="checkbox"/> autres : _____	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> lunettes-lentilles <input type="checkbox"/> prothèse dentaire <input type="checkbox"/> autres : _____	
		<input type="checkbox"/> alimentaire <input type="checkbox"/> médicamenteuse <input type="checkbox"/> autres : _____	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> lunettes-lentilles <input type="checkbox"/> prothèse dentaire <input type="checkbox"/> autres : _____	

RAPPEL : Vous devez présenter un certificat médical à la responsable du service restauration municipale pour l'informer de l'allergie de votre enfant au 01 34 89 07 99.

Un protocole d'accueil individualisé (PAI) doit être effectué auprès du cabinet des médecins scolaires de secteurs en cas d'allergie lourde. Si un PAI a déjà été établi l'année précédente, pensez à le renouveler.

CHOIX DES PRESTATIONS PÉRISCOLAIRES

		1er ENFANT	2ème ENFANT	3 ème ENFANT	4ème ENFANT
ETAT CIVIL ENFANT	NOM				
	PRENOM				
	ECOLE FREQUENTEE				
RESTAURATION ANNUELLE (Choix du jour)	LUNDI				
	MARDI				
	JEUDI				
	VENDREDI				
RESTAURATION OCCASIONNELLE réservation 8 jours avant					
ACCUEIL DU MATIN ANNUEL à partir de 7h30	LUNDI				
	MARDI				
	JEUDI				
	VENDREDI				
ACCUEIL MATIN OCCASIONNEL réservation 8 jours avant					
ACCUEIL DU SOIR ANNUEL de 16h30 à 18h45	LUNDI				
	MARDI				
	JEUDI				
	VENDREDI				
ACCUEIL SOIR OCCASIONNEL réservation 8 jours avant					
ETUDES SURVEILLÉES ANNUELLES 4 soirs par semaine goûter inclus	COURTES 16h30 à 18h00				
	LONGUES 16h30 à 18h45				
MERCREDI	ANNUEL				
	OCCASIONNEL				
POINT ACCUEIL	SOIR				
	C.L.A.S.				
	MERCREDI ET VACANCES				

Je soussigné (e), Madame, Monsieur.....

Responsable légal de(s) l'enfant(s) ci-dessus désigné(s), certifie l'exactitude des renseignements fournis et déclare avoir pris connaissance du règlement des activités périscolaires. Je m'engage à prévenir le service du guichet unique en cas de changement d'adresse, de changement de situation familiale.

Fait à.....le.....

INFORMATIONS UTILES :

Nous vous rappelons que l'organisation de livraison des repas et la mise en place des accueils nécessitent des prévisions 8 jours avant la prestation afin de garantir un repas pour chaque enfant, éviter le gaspillage alimentaire et permettre un accueil de qualité.

RÉSERVATION CANTINE, ACCUEIL CENTRE DE LOISIRS MATIN, SOIR ET MERCREDI, DEUX OPTIONS :

1) Réservation annuelle : concerne les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Vous avez la possibilité de choisir 1 jour, 2 jours, etc... sur l'ensemble de l'année.

2) Réservation occasionnelle : Vous pouvez réserver les jours selon votre choix, 8 jours avant. Soit lundi pour le mardi 8 jours après, mardi pour le mercredi 8 jours après, etc...

Attention : en cas de non-respect de ce délai, les prestations seront facturées avec une pénalité.

RÉSERVATION ETUDES SURVEILLÉES, DEUX OPTIONS :

La réservation de cette prestation se fait uniquement pour l'année entière, sur quatre jours, lundi, mardi, jeudi, vendredi et comprend un gouter

3) Etudes courtes : accueil des enfants de 16h30 à 18h00

4) Etudes longues : accueil des enfants de 16h30 à 18h45, accueil de loisirs à partir de 18h00

Pour plus d'informations retrouver le règlement intérieur des temps de l'enfant sur notre site ou à disposition à l'accueil de la mairie annexe.

POINT ACCUEIL :

Vous souhaitez inscrire vos enfants au Point Accueil : inscription et paiement au guichet unique où vous remplirez la fiche d'inscription et l'annexe 1. Le tarif annuel sera calculé suivant votre quotient familial (Grille tarifaire en annexe 2).

Renseignements : Direction de l'éducation et de la jeunesse – Mairie annexe, 2 rue de la République 78370 Plaisir- Téléphone : 01 30 79 61 61 – courriel : guichet-unique@ville-plaisir.fr

Accueil du public : lundi 13h30 - 19h30, mardi au vendredi 9h – 12h et 13h30- 17h30, le samedi 9h00 – 11h45

Fermé tous les jeudis de 9h à 10h.

DOSSIER D'INSCRIPTION

POINT ACCUEIL

2018/2019

 Point Accueil : _____ N°souche TP

Quotient : ___ Montant : _____ € Date : __/__/__ Régulé : Esp Chq

INSCRIPTION 2018/2019

Nom : _____ Prénom : _____

 Date de naissance : _____ Sexe : F M

Ecole fréquentée en 2017/2018 : _____

INSCRIPTION ANNUELLE :

 ☞ Soir : (uniquement pour les Points Accueils Enfants et le Point Accueil Ados Aqueduc)

 ☞ Contrat d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) :

 ☞ Mercredis/Vacances :

INSCRIPTION OCCASIONNELLE (inscription 3 semaines avant le 1^{er} jour des vacances) :

 ☞ Inscription que pendant les vacances (2€/semaine/enf) :

TARIF 2018/2019

Tranche 1	30.00€
Tranche 2	33.60€
Tranche 3	38.10 [€]
Tranche 4	44.50€
Tranche 5	52.00€
Tranche 6	60.50€
Tranche 7	70.00€
Extérieur	140.00€
Participation des familles aux sorties (%par rapport au prix de la sortie)	30%
Adhésion occasionnelle/enf/sem	2€